

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

Place du Général de Gaulle - B.P. 09
76910 CRIEL SUR MER

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 06 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt le 06 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 24 janvier 2020, se sont réunis salle « scène municipale l'AbrisBus » à Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Pierre VIGREUX, Président du Syndicat.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	37	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	35	38

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	25	6

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	36	39

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	26	6

Etaient présents : Pierre VIGREUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC, M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), M.RATEL, S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL D.TELLIER (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) O.BOINET (Beauchamps-service AEP) B.GENDRON (S) (Bellengreville) J.C.RAGUET (Criel-sur-mer) F.WALET (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) A.GRENIER M. DONA (S) (Etalondes) G.DENEUFVE (Eu) M.MARTIN (Flocques) M.HAESAERT M. DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) C DUCHOSSOY (S) (Incheville) M. DUMONCHEL J. LECOURT (Londinières) S.GOSSET (Longroy) S.VARIN (Melleville) R. MAUBERT, M.RASSE (Millebosc), D.BLANCHE D. DUMONT (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) R.GROUT, M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J-P PECQUERY (S) (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) B.HOULE (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu)

Etaient suppléés : C.LARCHEVEQUE (Bellengreville) L. FOSSE (Etalondes) J.MARCHETTI (Incheville) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val)

Absents ayant donné pouvoir : R.DESBIENDRAS à G.DENEUFVE (Eu) J.M .BEURAIN à F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.J. DAGICOUR à P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu)

Absents excusés : D.HOUZELLE (Bazinval) A. BRIERE (Beauchamps-service AEP) R.LECONTE (Bellengreville), D.DECLERCQ, C.SAGER (Canehan), A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) R.GAUDRY (Cuverville-sur-Yères) L.PIQUET (Douvrend - services AEP et ANC) E. FACQUES (Flocques), E.LANNEL C.JOLY (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C POMMIER (Incheville) A.BOISSAY (Longroy) F.DRUINE (Melleville) D.BOINET D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) P.ANGER, D.DELESTREES (Puisenval) M.DELAPORTE (St-Pierre-en-Val) D.REGNIER (St-Rémy-Boscrocourt) P.BELLANGER (Sept-Meules) J.HALLIER S.DELLIER (Villy-sur-Yères) M.ROULAND S.HANIN (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Sylvie DUBUC

Date d'affichage de l'avis de convocation : 24 janvier 2020

Ont assisté à la réunion : Frédéric CANTO (VEOLIA EAU), Eric Philippe (AQUA'ENVIRO)

Le Président ouvre la séance, salue les personnes présentes et remercie la Commune de Criel-sur-Mer d'accueillir le Conseil Syndical, dans la salle « scène municipale l'AbrisBus ».

Le procès-verbal de la réunion précédente, adressé à chaque délégué, est approuvé sans observation, à l'unanimité.

FINANCES - Compte administratif 2019 - Eau potable

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs du compte administratif 2019 du service *eau potable*, tels que résumés

INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses prévues</i>	1 001 800 €	<i>Recettes prévues</i>	1 001 800 €
Dépenses Invst réalisées (DI)	599 066,16 €	Recettes Invst réalisées (RI)	584 942,91 €
Restes à réaliser en dépenses	232 125,00 €	Restes à réaliser en recettes	140 770,00 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Dépenses prévues</i>	753 617 €	<i>Recettes prévues</i>	753 617€
Dépenses Fonct. réalisées	310 800,73 €	Recettes Fonct. réalisées	511 879,49 €

FINANCES - Compte de gestion 2019 - Eau potable

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du **service eau potable** présenté, pour l'exercice 2019, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES - Affectation des résultats 2019 - Service Eau Potable

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **décide** d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019	447 695,16 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068 du BP 2020)	74 070,21 €
Solde disponible	373 624,95 €
affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du BP 2020	373 624,95 €
Total affecté au c/1068	74 070,21 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2019	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 BP 2020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (résultats cumulés au 31/12/2019)	17 284,79 €
Ligne 002 BP 2020 : Résultat de fonctionnement reporté	373 624,95 €

FINANCES - Compte administratif 2019 - Assainissement Collectif

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs du compte administratif 2019 du service *assainissement collectif*, tels que résumés :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Dépenses prévues</i>	5 948 313,00 €	<i>Recettes prévues</i>	5 948 313,00 €
Dépenses Invst réalisées (DI)	2 155 559,05 €	Recettes Invst réalisées (RI)	1 706 132,15 €
Restes à réaliser en dépenses	1 190 900,00 €	Restes à réaliser en recettes	1 166 900,00 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Dépenses prévues</i>	1 364 085,00 €	<i>Recettes prévues</i>	1 364 085,00 €
Dépenses Fonct. réalisées	858 851,58 €	Recettes Fonct. réalisées	1 115 842,40 €

FINANCES - Compte de gestion 2019- Assainissement Collectif

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du service **assainissement collectif** présenté, pour l'exercice 2019, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES - Affectation des résultats 2019 - Service Assainissement Collectif

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **décide** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019	1 287 534,46 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068 du BP 2020	0,00 €
Solde disponible	1 287 534,46 €
affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du BP 2020	1 287 534,46 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2019	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

Ligne 001 BP 2020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (résultats cumulés au 31/12/2019)	249 741,58 €
Ligne 002 BP 2020 : Résultat de fonctionnement reporté	1 287 534,46 €

FINANCES - Compte administratif 2019 - Assainissement Non Collectif

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs du compte administratif 2019 du service *assainissement non collectif*, tels que résumés :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Dépenses prévues</i>	1 082 857,00 €	<i>Recettes prévues</i>	1 082 857,00 €
Dépenses Invst réalisées (DI)	195 553,62 €	Recettes Invst réalisées (RI)	369 397,90 €
Restes à réaliser en dépenses	132 800,00 €	Restes à réaliser en recettes	96 000,00 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Dépenses prévues</i>	365 870,00 €	<i>Recettes prévues</i>	365 870,00 €
Dépenses Fonct. réalisées	29 072,00 €	Recettes Fonct. réalisées	83 181,34 €

FINANCES - Compte de gestion 2019 - Assainissement Non Collectif

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du service **assainissement non collectif** présenté, pour l'exercice 2019, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES - Affectation des résultats 2019 - Service Assainissement Non Collectif

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **décide** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	75 512,88 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068 du BP 2020)	0,00 €
Solde disponible	75 512,88 €
affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du BP 2020	75 512,88 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2019	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

Ligne 001 BP 2020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (résultats cumulés au 31/12/2019)	259 848,22 €
Ligne 002 BP 2020 : Résultat de fonctionnement reporté	75 512,88 €

FINANCES – Eau Potable - Rapport d'orientations budgétaires 2020

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Eau Potable relatif à l'exercice 2020, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

FINANCES – Assainissement Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2020

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Collectif relatif à l'exercice 2020, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

FINANCES – Assainissement Non Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2020

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Non Collectif relatif à l'exercice 2020, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE : Eau Potable : choix du mode de gestion du Service Public Eau potable

Considérant que la poursuite de l'exploitation du service, dans le cadre d'une gestion déléguée pendant une durée de 12 ans, permettra d'amortir les charges fixes de la concession et d'intégrer un programme de renouvellement garantissant le maintien de la qualité du patrimoine

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** du principe de la délégation de la gestion du service public d'eau potable à une société spécialisée ;
- **décide** de déléguer à Monsieur le président, l'engagement de la procédure de passation d'un contrat de concession de service public pour une durée de 12 ans, avec comme échéance le 31 mars 2036, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 2016-65 du 29 juillet 2016 relative aux contrats de concessions et au décret 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE - 118^{ème} Tranche d'Assainissement Collectif - Commune d'Incheville, rue de Gutenberg : Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux usées

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise EBTP d'un montant de 209 980,00 € HT pour effectuer les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif de la rue Gutenberg à INCHEVILLE ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE - 118^{ème} Tranche d'Assainissement Collectif - Commune d'Incheville, rue de Gutenberg : Travaux de réhabilitation des raccordements au réseau d'assainissement des eaux usées en partie privative

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise GHTP d'un montant de 69 000,00 € HT pour effectuer les travaux de réhabilitation des raccordements au réseau d'assainissement collectif en partie privative de la rue Gutenberg à Incheville ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE - 118^{ème} Tranche d'Assainissement Collectif - Commune d'Incheville, rue de Gutenberg : essais préalables à la réception des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux usées

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise HALBOURG d'un montant de 6932.30 € HT pour effectuer les essais préalables à la réception des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif de la rue Gutenberg à INCHEVILLE ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces essais,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE - 118^{ème} Tranche d'Assainissement Collectif - Commune d'Incheville, rue de Gutenberg : essais préalables à la réception des travaux de réhabilitation des raccordements au réseau d'assainissement des eaux usées en partie privative

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise HALBOURG d'un montant de 3 454.00 € HT pour effectuer les essais préalables à la réception des travaux de réhabilitation des raccordements au réseau d'assainissement collectif de la rue Gutenberg à Incheville ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces essais,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine Maritime pour l'attribution d'une subvention.

FINANCES - Assainissement non collectif - Tarification du service au 1^{er} avril 2020- Modifications

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de modifier la tarification approuvée par délibération du 9 avril 2019 en ajoutant entre 10 et 47 € supplémentaires au tarif de l'entretien périodique de fonctionnement d'une fosse et traitement des matières de vidange.
- **maintient** l'application au 1^{er} avril 2020 des modalités et de la tarification présentées en annexe ;
- **autorise** les modifications du règlement de service d'Assainissement Non Collectif correspondantes ;
- **autorise** Monsieur le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

La séance est levée à 20h00.

Le Président
Pierre VIGREUX

